

INSTAURER UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN

Application Faits Établissement

2 objectifs : Moderniser les remontées de faits graves et de violences en milieu scolaire et mieux accompagner les unités d'enseignement.

MODERNISER

UNE SÉCURISATION DES REMONTÉES DE FAITS

- ➔ Une application nationale sécurisée.
- ➔ Un accès à l'application par le portail ARENA ou une clé OTP.

UNE SIMPLIFICATION DES REMONTÉES DE FAITS

- ➔ Des remontées dématérialisées.
- ➔ Des remontées anonymes vers le département et l'académie.
- ➔ Des remontées selon plusieurs niveaux de gravité.

UNE RÉDUCTION DES TEMPS DE TRANSMISSION VERS LE DÉPARTEMENT ET L'ACADÉMIE

- ➔ Une saisie rapide et unique pour une information simultanée aux autorités académiques (IA-DASEN, services de la DSDEN, cabinet du recteur, conseiller sécurité...).
- Cette saisie remplace les autres formes de remontées.

L'enregistrement et les transmissions des faits, leur traitement se déroulent selon des procédures approuvées par la Cnil.

UNE PROTECTION DES DONNÉES

- ➔ Des données qui peuvent être suivies.
- ➔ Des données qui peuvent être modifiées à tout moment.
- ➔ Des données qui peuvent être supprimées.

UNE CONSERVATION DES FAITS UNIQUEMENT EN ÉCOLE, CIRCONSCRIPTION & EN ÉTABLISSEMENT

- ➔ L'unité d'enseignement (école, circonscription ou établissement du second degré) conserve les faits sur une durée de 5 ans (suivi sur une scolarité).
- ➔ Le département et l'académie disposent d'une visibilité de 1 an.
- ➔ Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dispose (pour les faits uniquement avec un impact national) d'une visibilité de 30 jours.

UN CLASSEMENT DES ÉCOLES, CIRCONSCRIPTION & DES ÉTABLISSEMENTS RENDU IMPOSSIBLE

- ➔ Seule l'unité d'enseignement dispose de son tableau de synthèse
- ➔ Le département et l'académie ne disposent pas d'un tableau de synthèse par unité d'enseignement

L'application Faits Établissement rend impossible le classement des unités d'enseignement.

ACCOMPAGNER

UN ACCOMPAGNEMENT SUR LE COURT TERME

- ➔ Au moment de la transmission d'un fait un directeur d'école, un IEN de circonscription ou un chef d'établissement peut demander à être contacté.
- ➔ Le laps de temps entre la commission du fait et sa remontée est réduit.
- ➔ Les réponses sont adaptées à la situation (mobilisation des services académiques, intervention rapide de l'équipe mobile de sécurité, mise en place d'une cellule d'écoute...).

UNE MÉMOIRE DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

- ➔ L'application permet à l'unité d'enseignement :
 - de suivre les faits sur une durée de 5 ans ;
 - d'être attentif aux signaux faibles ;
 - d'engager une réflexion collective.

UN TRAITEMENT GLOBAL

- ➔ La conservation des faits sur une durée de 5 ans et le tableau de synthèse contribuent à mieux définir :
 - le plan de prévention des violences ;
 - les protocoles de gestion de crise ;
 - le diagnostic de sécurité.

UNE ACTION DE LONG TERME

- ➔ L'application permet au département et à l'académie, au groupe dédié au climat scolaire :
 - de mieux accompagner le traitement global des violences en milieu scolaire.
- ➔ Elle permet d'analyser les faits.
- ➔ Elle permet de proposer des actions adaptées aux évolutions des faits.

L'application Faits Établissement constitue un outil de pilotage au niveau des unités d'enseignement, des départements et de l'académie. Elle contribue à l'instauration d'un climat scolaire serein.